



---

LES AGRESSIONS SEXUELLES:

CA SUFFIT!

Regroupement québécois  
des centres d'aide et de lutte  
contre les agressions  
à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.)



LES AGRESSIONS SEXUELLES:

ÇA SUFFIT!

*Document d'information sur la problématique  
des agressions sexuelles et sur les  
centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Québec*

OCTOBRE 1988

Les agressions à caractère sexuel se manifestent de plusieurs façons: le harcèlement sexuel, l'inceste, le viol, l'exhibitionnisme, le voyeurisme...

Les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, de violence, d'agression perpétrés lors d'une intimité physique forcée, contre la volonté d'une femme.

Toutes les femmes peuvent être agressées, quelque soit leur âge, leur race, leur classe ou leur statut social, leur allure, leur tenue vestimentaire.

Tous les hommes peuvent être agresseurs, qu'ils soient riches ou pauvres, avocats ou chauffeurs de taxis.

#### LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL: UNE AMPLIEUR INSOUPEÇONNEE

Traditionnellement, les agressions sexuelles sont perçues comme un "délit dû à une impulsion sexuelle soudaine et irrésistible, ressentie par un maniaque solitaire qui passe impérativement à l'acte en agressant une femme inconnue, qui, de toute façon, l'a provoqué et qui a finalement consenti".

Pourtant la réalité est tout autre:

- 70% des viols sont prémédités}
- L'âge des victimes varie entre 6 mois et 90 ans;
- Seulement 3% des agresseurs sont malades au sens psychiatrique;
- Dans 70%, des agressions, l'agresseur et la femme se connaissent;
- La moitié des agressions se déroulent au domicile de l'agresseur ou de la femme ;
- 62% des femmes agressées sexuellement subissent des blessures. (1)

Les préjugés qui entourent les agressions sexuelles sont tenaces. La population manque d'information sur ce problème et a une compréhension erronée des causes, des conséquences individuelles et sociales des agressions sexuelles.

Ni les hommes, ni les femmes, ni les services policiers, médicaux, judiciaires, ni les autorités politiques ne s'empressent de reconnaître l'importance de la violence sexuelle et de la menace dans la vie quotidienne des femmes.

La réalité des agressions à caractère sexuel ne peut se mesurer uniquement à partir des seules statistiques des services de police. En effet, les situations déclarées à la police ne représentent qu'une infime proportion de l'ensemble des situations d'agressions sexuelles.

Les recherches effectuées dans les dernières années nous permettent d'avancer qu'au Canada, une femme sur cinq est victime d'agression sexuelle. On estime qu'au Québec, plus de 500 000 femmes ont été victimes de viol ou d'agression sexuelle au cours de leur vie et qu'à chaque année environ 14 000 femmes sont agressées sexuellement. (2)

---

(1) Statistiques Canada et Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme

(2) Projections faites à partir du Sondage national sur les infractions d'ordre sexuel, 1983.

### POURQUOI?

Ce n'est pas un hasard si Les agresseurs sont en général des hommes et les victimes, des femmes. Nous avons à travers le monde et l'histoire, un statut inférieur. Malgré certains changements, notre sexe détermine d'avance nos rôles en tant que femme ou homme. A partir de ces rôles, s'est développé un ensemble de cultures dans lesquelles Les hommes ont acquis différents degrés de pouvoir individuel et collectif, économique, politique et physique. Contrairement à cela, les activités et les caractéristiques des femmes sont évaluées inférieures à celles des hommes. Les agressions sexuelles sont La démonstration la plus évidente de ce déséquilibre entre les hommes et les femmes.

La violence des hommes contre les femmes n'est pas le monopole d'une culture en particulier, ni d'une époque précise.

Le viol est et a été commis à l'intérieur des gestes de pillage de l'ennemi. Les guerriers d'autrefois considéraient les femmes comme leur butin légitime et le viol comme un comportement acceptable selon les règles de la guerre. Le viol est et a été aussi une tactique courante pour terroriser et intimider l'ennemi. On a, au Vietnam, des exemples de viols massifs commis par les forces américaines. Même l'époque de la chevalerie, où l'on vénérât les "dames chastes et pures", nous rapporte que des grands défenseurs de la valeur suprême de la virginité ont été reconnus coupables de viol.

Les lois ont perçu le viol comme un délit contre la propriété d'un homme. Le crime de viol résidait dans le tort causé au "propriétaire" (père ou mari). En aucun cas, le viol n'était perçu comme une violation des droits des femmes.

Les lois canadiennes ne font pas exception à ces valeurs. Jusqu'en 1983, la loi ne s'appliquait pas au violeur s'il était le mari puisqu'au sein du mariage, on le consentement d'une femme à son mari fait partie des vœux du mariage. D'autres règles de preuve et de procédure qui ont eu pour effet de perpétuer la méfiance du système judiciaire à l'égard des femmes ont été supprimées en 1983. Mais, encore là, notre expérience ainsi que l'analyse des observateurs confirment que la perception du système judiciaire est encore essentiellement basée sur des préjugés.

DES CONSEQUENCES POUR TOUTES LES FEMMES

Peu importe les formes que prennent les agressions à caractère sexuel (viol, harcèlement, inceste, exhibitionnisme, etc...), il n'en reste pas moins qu'elles entraînent de graves conséquences au niveau individuel. Une agression sexuelle suppose que notre vie a été en danger, que notre intimité et notre intégrité physique et mentale ont été bafouées. Suite à une agression sexuelle, les gestes les plus élémentaires de la vie quotidienne sont difficiles.

Suzanne, quelques semaines après avoir été agressée:

"Ma famille et mes ami-e-s m'ont dit de ne plus y penser et que comme cela tout allait rentrer dans l'ordre. J'ai donc repris mon travail, mais je n'y portais plus d'intérêt. Mon patron l'a remarqué et il m'a même menacé de me mettre à la porte si je ne fournissais pas un meilleur rendement. Je réalise que je ne suis plus du tout la même depuis l'agression. Maintenant, j'ai très peur de marcher seule dans la rue et j'ai très peur de le revoir. Je ne sors plus sans être accompagnée d'ami-e-s, moi qui étais très autonome. J'ai laissé tomber mes activités, même celles qui me tenaient le plus à coeur..."

Les agressions sexuelles sont souvent à l'origine de suicides, de tentatives de suicide, de surconsommations d'alcool, de médicaments, de drogues.

Hélène, quelques mois après avoir été agressée:

"Ça fait huit mois et j'y repense encore souvent. Je fais des cauchemars. Ce qui m'enrage le plus c'est que, lorsque j'y repense, je ressens de la culpabilité. Pourtant dans le fond, je sais bien que c'est lui le coupable. Ça me met en colère. Depuis quelques mois, je me suis mise à boire, seule, chez moi, après mon travail... Ça me calme, ça endort mon agressivité et ma culpabilité..."

Ces exemples parlent de peur, de culpabilité, d'agressivité, de colère, de solitude...

Les femmes n'ont pas besoin d'avoir vécu un viol pour ressentir ces émotions. Pour se protéger, nous apprenons à prendre des précautions. Nous ne nous rendons pas toujours compte à quel point les agressions sexuelles restreignent nos vies. Pourtant des considérations sur notre sécurité influencent fréquemment le choix du travail, du moyen de transport, du style d'habillement et des divers aménagements de notre vie. Notre peur est une réponse naturelle et rationnelle à la menace des agressions sexuelles.

LES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL

C'est dans les années '70 que des femmes apportent leurs visions des agressions sexuelles, A ce moment, nous constatons que le système judiciaire n'assure ni la protection ni la réparation aux femmes agressées sexuellement} la police juge habituellement les "cas de viol" comme non fondés} des hôpitaux refusent de recevoir des femmes agressées sexuellement} les services sociaux perçoivent les victimes de viol comme une clientèle marginale; la population en général entretient de nombreux préjugés à l'égard des agressions sexuelles et des femmes qui en sont les principales victimes.

Ces situations, malheureusement encore d'actualité, maintiennent les femmes agressées sexuellement dans la solitude, la honte, la peur, la vulnérabilité.

C'est dans ce contexte que naît au Québec, en 1985, un premier centre d'aide aux victimes de viol à Montréal. En peu de temps, six centres sont mis sur pied à travers la province. Ces centres sont mis sur pied par des femmes qui décident de répondre elles-mêmes à leurs propres besoins et de revendiquer des changements tant au niveau social que légal. Aujourd'hui, on compte au Québec une quinzaine de centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (ou d'appellation différente mais de même nature).

Notre quotidien, notre approche

Les centres d'aide ont leurs origines dans le regroupement de femmes d'une région, d'une ville qui décident de "régler" les situations de violence à l'égard des femmes devenues intolérables. Un centre d'aide est un groupe autonome de femmes, à but non lucratif et dont les services sont assurés par des intervenantes rémunérées, des militantes et des collaboratrices.

Nos objectifs sont d'apporter du soutien aux nombreuses femmes agressées sexuellement. Pour cela, nous avons développé des services d'aide directe tels:

- ligne téléphonique d'urgence: 24 heures par jour, 7 jours par semaine;
- suivi: rencontres individuelles pour permettre de surmonter les conséquences de l'agression}
- information et accompagnement pour les démarches que les femmes décident d'entreprendre (hôpital, police, cour, etc...)}  
 - rencontres de groupe pour permettre aux femmes d'échanger sur leurs vécus et de cheminer avec d'autres.

Nous constatons que les services que nous dispensons prennent une toute autre signification que la simple information ou le simple soutien. Ces services doivent s'inscrire dans un cadre de référence précis si nous voulons atteindre nos objectifs. Ils doivent être rendus de telle manière qu'une fois la situation de crise résorbée, les femmes puissent prendre conscience que les agressions sexuelles ne sont pas des actes isolés auxquels elles auraient plus ou moins contribué, mais bien la manifestation de nos comportements culturels. Ne pas tenir compte de ce cadre signifie la non résolution des agressions sexuelles.

Une fois ces services organisés, nous considérons primordial de travailler à changer les mentalités. Pour ce faire, nous organisons des activités de prévention, d'éducation et de sensibilisation telles:

- service d'information et de documentation;
- conférences et animations rejoignant les adultes, les jeunes et les intervenants sociaux;
- ateliers d'auto-défense;
- recherche et recommandations auprès des autorités concernées.

L'approche préventive des centres d'aide s'articule à partir de l'expérience et du vécu des femmes.

Dans une société qui prône la liberté, il est intolérable d'imposer des stratégies de prévention qui obligent les femmes à troquer leur liberté pour leur sécurité. La prévention traditionnelle vise à contrôler les femmes en nous enseignant comment éviter les agressions sexuelles. En plus de ne pas réduire la menace des agressions sexuelles, on accroît l'impuissance des femmes, on perpétue notre vulnérabilité, on nous force à mener une vie de contournements.

Nous considérons qu'une prévention efficace doit mettre fin à la vulnérabilité des femmes et doit donc être axée sur l'élimination des conditions qui font des femmes des "proies faciles". Les stratégies de prévention développées par les centres d'aide se traduisent ainsi:

- informer adéquatement sur les agressions sexuelles; faire saisir la réalité du problèmes
- susciter des changements dans les rapports sociaux, politiques, économiques, émotifs... entre les hommes et les femmes;
- changer la socialisation des hommes et des femmes;
- favoriser l'échange du vécu entre les femmes;
- favoriser l'émergence d'alternatives face aux situations de violence.

Notre but est ultimement d'enrayer les agressions sexuelles. Pour y arriver, l'aspect "aide" et "éducation et prévention" doivent se retrouver côte à côte et en interaction continuelle. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on peut prétendre répondre adéquatement aux besoins des femmes. C'est là la force des centres d'aide.

Au fil des ans, l'expérience que nous avons acquise, nous permet d'affirmer que les centres d'aide ont contribué grandement à certains changements nécessaires à l'élimination des agressions à caractère sexuel. D'une part, les femmes dévoilent en plus grand nombre et plus rapidement les agressions dont elles sont victimes (le nombre moyen annuel de dénonciations dans les centres a quintuplé en dix ans). D'autre part, nous avons proposé certains changements d'ordre légal et social significatifs (par exemple, la plus grande préoccupation du réseau des affaires sociales concernant les agressions sexuelles, les amendements au Code criminel canadien, en 1983).

LE REGROUPEMENT QUEBECOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE  
\_\_\_\_\_CONTRE LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL\_\_\_\_\_

Les centres d'aide du Québec portent des luttes et actions communes. C'est pourquoi, en 1979, le Regroupement québécois des CALACS a été fondé. Ainsi, nous avons pu mettre un terme à l'isolement des centres, créer une force qui entraîne une remise en question de notre société et faire entendre la voix des femmes agressées sexuellement.

Le Regroupement poursuit trois objectifs: fournir un lieu d'échange et de formation pour les centres d'aide, mobiliser les individu-e-s et les groupes dans la lutte contre la violence faite aux femmes et susciter des changements sociaux, légaux et politiques.

Le Regroupement a initié, il y a dix ans, un événement spécial pour rappeler l'importance des agressions sexuelles. La journée d'action contre la violence faite aux femmes (qui jusqu'en 1985 se nommait "La rue, la nuit, femmes sans peur") est devenue le rendez-vous annuel de milliers de femmes à tous les troisièmes vendredi du mois de septembre.

Le Regroupement supporte particulièrement les groupes intéressés à implanter un CALACS dans les régions non desservies puisque nous croyons que toutes les Québécoises doivent avoir accès à ces ressources.

Notre préoccupation de mettre à jour nos connaissances et notre expérience est constante. A titre d'exemple, nous avons entrepris, il y a quelques mois, une recherche qui précisera le traitement judiciaire réservé aux femmes agressées sexuellement.

Finalement, le Regroupement représente le point de vue et la réalité des femmes agressées sexuellement et des centres d'aide lors de grandes consultations (par exemple la Commission Rochon) et auprès des autorités concernées par ce problème.



## LA SITUATION FINANCIERE DES CENTRES D'AIDE ET DU REGROUPEMENT

La survie financière des centres d'aide et de leur Regroupement a fait et fait encore l'objet de nombreuses difficultés.

### Un peu d'histoire

Tout d'abord, le problème auquel nous nous attaquons a rencontré des résistances majeures auprès des intervenant-e-s et des autorités gouvernementales. Ainsi le seul travail de faire accepter la pertinence de nos services a été un premier pas extrêmement difficile et révélateur en même temps.

Puis, le ministère des Affaires sociales de l'époque, après avoir subventionné nos groupes, tente de couper ces fonds en voulant nous intégrer dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Les centres d'aide et les maisons d'hébergement ne pouvaient endosser ce geste: cela contrevenait directement aux intérêts des femmes victimes de violence. Le ministère a finalement rebroussé chemin.

Depuis, les centres d'aide reçoivent des subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux renouvelées annuellement et que nous considérons comme un financement très partiel des frais de fonctionnement de base d'un centre.

En 1985, le MSSS proposait un cadre de référence sur l'aspect financier de nos groupes dans le cadre de sa politique d'aide aux femmes violentées. Ce cadre financier prévoit une subvention d'aide au démarrage, variable selon les besoins et une subvention de soutien au fonctionnement pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ que l'on peut obtenir selon une progression moyenne d'environ quatre ans.

Cet engagement financier du MSSS signifiait pour nous un pas vers la bonne direction, soit un financement relativement stable de nos groupes. Mais, dès l'année financière 1986-87, ce cadre financier n'est même pas respecté. Le ministère a raté une belle occasion de démontrer concrètement sa volonté de supporter adéquatement nos groupes.

Ces deux dernières années, nous avons tenté de changer cette situation en multipliant les démarches auprès des autorités gouvernementales.

Nous n'avons pas eu les résultats escomptés. Mais cela nous a permis de réaliser à quel point les CLSC, les CSS, les CRSSS, les centres hospitaliers, les corps policiers, les instances de nos communautés voient en nous des ressources essentielles pour les femmes.

### Les tribulations des centres d'aide

Si les centres existent encore et si d'autres sont en train de se développer, c'est bien parce qu'il y a des femmes qui croient au potentiel de changement de toutes les femmes. Des femmes qui ont tenu et tiennent encore à bout de bras des centres et le Regroupement parce qu'elles veulent changer définitivement les règles du jeu.

Nous avons fait preuve de beaucoup d'imagination et de persévérance pour la survie financière de nos groupes. Ainsi, depuis la création des premiers centres d'aide du Québec, nous avons multiplié par huit la part d'autofinancement (dons, contrats de services, levée de fonds, etc...). Pour chaque heure de travail rémunéré, dans un centre d'aide, il se fait tout près de deux heures de travail bénévole.

Après plusieurs années d'attente envers le gouvernement du Québec, les centres d'aide se retrouvent dans une situation financière alarmante. Avant même la fin de l'année financière, nous devons procéder à des choix douloureux (mettre à pied des intervenantes, couper des services). Pas surprenant! La moyenne des subventions des centres est de 49 000 \$ pour l'année 1988-89. Le simple bon sens nous dit que ce montant est nettement insuffisant.

Il n'y a pas que notre survie financière qui nous préoccupe. Nous constatons actuellement que la population et les autorités politiques, dans un certain sens, se ferment les yeux face aux agressions sexuelles. Avons-nous le courage d'affronter le fait que des hommes défient aussi impunément la sécurité, l'intégrité, l'intimité la plus fondamentale à des milliers de femmes? Oserons-nous admettre que les agressions sexuelles sont la démonstration la plus douloureuse, la plus profonde, la plus significative du pouvoir imposé aux femmes et qu'elles signifient que des hommes ont la possibilité de passer outre notre volonté et d'imposer la leur.

Ce difficile pas d'admettre la réalité des agressions sexuelles allié à la détresse financière des centres d'aide créent une conjoncture dangereuse non seulement pour nos groupes, mais surtout pour la problématique des agressions sexuelles. Prenons par exemple le projet d'implantation de centres d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec. Dans nos conditions actuelles, comment peut-on envisager un partage négocié de nos responsabilités et de nos compétences respectives? Est-ce que ces nouveaux services gouvernementaux vont considérer la réalité des agressions sexuelles en tenant compte des services mis en place par nos groupes?

Le développement du réseau des centres d'aide s'inscrit également dans cette conjoncture. Il y a quelques régions au Québec qui ne disposent pas de ressources tels les CALACS. Nous croyons que toutes les québécoises devraient avoir accès à des centres d'aide. En est-il de même pour le gouvernement du Québec?

Ce que nous voulons:

Nous croyons que Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le ministère de la Santé et des Services sociaux ont la responsabilité d'assurer le fonctionnement de base des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et de leur Regroupement.

D'ailleurs, le ministère reconnaît cette responsabilité et la pertinence de nos groupes puisqu'il nous accorde depuis plusieurs années un soutien financier (quoiqu'insuffisant!).

Pour atteindre ses objectifs, un centre d'aide a des besoins financiers de l'ordre de 150 000 \$ par année.

Ce que nous demandons au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec:

- 1- 35 000 \$ de subvention d'aide au démarrage pour l'implantation de CALACS dans les régions non desservies.
- 2- 100 000 \$ de subvention de soutien au fonctionnement par CALACS annuellement.
- 3- La progression des subventions aux centres d'aide dans un délai de trois ans.
- 4- 100 000 \$ de subvention de soutien au fonctionnement pour le Regroupement québécois des CALACS.
- 5- Des subventions de soutien au fonctionnement pour les centres d'aide et pour le Regroupement récurrentes pour une période de trois ans.

Plus concrètement, ces subventions serviront à payer:

- une équipe stable de travail (avec une base salariale de 25 000 \$ par année pour chaque intervenante);
- les frais d'implication, de formation et d'encadrement des collaboratrices et des militantes;
- les télécommunications (téléphone, service téléphonique pour la ligne d'urgence, poste);
- les frais de publicité et d'impression;
- la documentation;
- les frais administratifs.

L'implication financière plus consistante et plus stable du MSSS ne signifie pas que les centres d'aide vont freiner leurs efforts à ce que toute la communauté s'implique. Au contraire, plus nous aurons un financement stable, plus nous viendrons en aide à des milliers de femmes, plus nous rejoindrons toute la population pour modifier les règles de jeux entre les hommes et les femmes qui engendrent cette violence, plus nous serons en mesure de responsabiliser chacun et chacune face à ce grave problème.

*Les agressions sexuelles sont un grave problème de société. Il est inacceptable de perpétuer l'indifférence et le silence qui entoure ce phénomène.*

NOUS DEVONS FAIRE EN SORTE QU'UN JOUR, PLUS AUCUNE FEMME N'AIT A CRAINDRE POUR SA SECURITE ET SON INTEGRITE.

LISTE DES CENTRES MEMBRES

Centre d'aide et de prévention  
d'assauts sexuels (CAPAS)  
C.P. 284  
CHATEAUGUAY, (Québec)  
J6J 4Z6  
(514) 691-8258

\* *La Maison ISA*  
C.P. 1551  
CHICOUTIMI, (Québec)  
G7H 6Z5  
(418) 545-6444

Centre d'aide et de lutte contre  
~~les agressions sexuelles~~ -  
Outaouais (CALAS)  
C.P. 1872, Succ. B  
HULL, (Québec)  
J8X 3Z1  
(819) 771-6233 information  
(819) 771-1773 urgence

\*\*Le groupe d'intervention  
Le Droit de dire non  
C.P. 11  
LIMOILOU, (Québec)  
GIL 4T8  
(418) 649-0202

\* Groupe d'aide et d'information sur le  
harcèlement sexuel au travail de Mtl  
770 Rachel est  
MONTREAL, (Québec)  
H2J 2H5  
(514) 526-0789

*Trêve pour Elles*  
C.P. 206, Succ. K  
MONTREAL, (Québec)  
HIN 3L1  
(514) 251-0323

*Point d'appui - Centre d'aide  
et de prévention des agressions  
à caractère sexuel de Rouyn*  
C.P. 1274  
ROUYN-NORANDA, (Québec)  
J9X 6E4  
(819) 797-0101

La Traversée - Centre de lutte  
contre les agressions à  
caractère sexuel de la Rive-Sud  
C.P. 512  
ST-LAMBERT, (Québec)  
J4P 3R8  
(514) 465-5263

\* *Cenire d'aide L'Envolée*  
C.P. 93  
ST-LUC, (Québec)  
J0J 2A0

\*\*Centre d'aide aux victimes  
d'agression sexuelle de  
Ianaudière et des Laurentides  
66 St-Louis  
STE-THERESE, (Québec)  
J7E 3G8  
(514) 435-3651

Centre d'aide et de lutte  
contre les agressions à  
caractère sexuel (CALACS)  
G.P. 1594  
SHERBROOKE, (Québec)  
J1H 5M4  
(819) 563-9999

Centre d'aide aux victimes  
d'agressions à caractère  
sexuel (CALACS)  
C.P. 776  
TROIS-RIVIERES, (Québec)  
C9A 5J9  
(819) 373-1232

Assaut Sexuel Secours  
C.P. 697  
VALD'OR, (Québec)  
J9P 4P6  
(819) 824-3572 information  
(819) 825-6968 urgence

La Vigie  
C.P. 295  
VALLEYFIELD, (Québec)  
J6S 4V6  
(514) 371- 4222

Regroupement québécois des CALACS  
C.P. 1594  
SHERBROOKE, (Québec)  
J1H 5M4  
(819) 563-9940

\* Groupe en voie d'adhésion  
\*\*Groupe observateur

Septembre 1988